



## Procès-verbal **Conseil Municipal du 8 février 2024**

Le huit février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 04/02/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU,

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), M Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), M Richard LOPEZ (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M Pascal BOUTON)

Secrétaire de séance : M. Rodolphe BORRÉ

Lors de l'ouverture de la séance, Monsieur le maire fait part des différents élus absents et des pouvoirs qui ont été accordés :

- Mme Magalie RAVELEAU DUAUT est absente et donne pouvoir à Mme Sylvie CHATELLIER
- M. BESSON Sébastien est absent et donne pouvoir à Mme Hélène QUÉMÉRÉ
- Mme Gwladys BRANGER est absente et donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD
- Mme Linda GABORIAU est absente et donne pouvoir à M Pascal BOUTON
- M Richard LOPEZ est absent et donne pouvoir à M Stéphane ENTÈME

M. Rodolphe BORRÉ est nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer M Le Maire propose deux délibérations exceptionnelles :

- L'externalisation de la paie au centre de gestion 44 suite à l'arrêt de travail de l'agent RH, Mme Sandra COUSINET
- La mise en place d'une commission locale d'indemnisation des commerçants suite aux travaux de la place de l'église

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations exceptionnelles.

### Approbation des procès-verbaux du 14 décembre 2023, du 11 janvier 2024 et du 25 janvier 2024

Pour le PV du 14 décembre 2023, M Stéphane ENTÈME demande qu'il soit précisé sur le chapitre de la mutuelle que ce n'est pas une mutuelle communale. La mairie met à disposition des salles si nécessaire pour des RDV ou des réunions. Ce n'est pas une convention en tant que telle. M. Pascal BOUTON est d'accord de dire que c'est un abus de langage. Mme Françoise MÉNARD corrobore en disant qu'il avait été demandé que la convention soit modifiée mais ça n'a pas été possible.

Après avoir pris en compte cette remarque le conseil municipal adopte à l'unanimité les procès-verbaux des conseils du 14 décembre 2023, 11 janvier 2024 et 25 janvier 2024

### **1. Pôle santé**

Mme Françoise MÉNARD annonce qu'il va y avoir le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre Mardi 13 février, une visio est prévue avec EQUIPAGE pour affiner le dossier de maîtrise d'œuvre avant son lancement.

## 2. Territoire à Énergie Positive 2030

M. Stéphane ENTÈME n'a rien à présenter sur ce sujet cette fois –ci

## 3. Les 11 ODD Monniérois 2024

M. Le Maire rappelle que l'élu référent n'a pas la charge de faire et de tout proposer. C'est surtout de s'assurer de relancer et suivre ce qui est réfléchi pour faire en sorte que ceux qui travaillent dessus (y compris l'élu référent) avancent sur le dossier. Il est important de suivre l'avancée des ODD régulièrement.

Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE a en charge l'ODD « élaborer et engager le programme de plantations d'arbres communal »

Elle relate que 3 devis ont été reçus pour la plantation d'arbres dans la cour de l'école 3 moulins, l'extérieur de la crèche pour faire de l'ombre au jardin d'hiver et pour le parking du lotissement Pampre d'Or (le long du cimetière).

Le plus urgent semblent être l'école. Le ComCo CVE a étudié les devis et le plus intéressant est celui de l'entreprise Monniéroise Passion Paysage. Aux vues, des saisons de plantation, le temps est compté... il faudrait que les arbres soient plantés dans les quinze prochains jours. Pour l'école, il est prévu : Un Albizzia sur la butte de la cour, 2 érables champêtres et un murier sans fruits. Les variétés choisies ont été validées par la directrice de l'école



Albizzia



Erable Champêtre



murier

Pour la petite crèche les noms des variétés ne sont pas connus mais il semblerait que ça soit des platanes, un paulownia, un amélanchier.



Paulownia



Amélanchier

Pour les devis de la petite crèche c'est également l'entreprise PASSION PAYSAGE qui est la mieux disante. Pour le pampre d'or, il y aura des saules, des poiriers entre autres.

Mme Hélène QUÉMÉRÉ a en charge l'ODD « élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de formations pour les agents ». Un mail a été envoyé aux agents pour leur demander les formations qui semblent leur être nécessaires. Il n'y a que le service enfance qui a répondu pour le moment. Les formations demandées, qui sont obligatoires, sont des formations PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1). Cette formation permet d'acquérir les compétences pour réaliser les gestes élémentaires de premiers secours. La croix rouge peut dispenser cette formation. Un premier devis a été fait et il faudrait envisager de payer 1 200 euros pour 20 personnes. Les autres formations demandées par le service enfance pourraient être proposées par le CNFTPT (gratuites par la cotisation annuelle). Chaque agent pourra voir individuellement selon ses besoins.

Pour le service technique et le service enfance une formation au maniement des extincteurs est aussi obligatoire. Les premiers devis proposent un montant de 350 euros pour 12 personnes.

Il faut vraiment planifier ces formations en fonction de la charge des agents précise M. Stéphane ENTÈME.

M. Pascal BOUTON a en charge l'ODD « construire et planifier le schéma vélo communal pour relier les villages au bourg ». M. Pascal BOUTON refait l'historique du schéma vélo pour la commune. Sur le mandat précédent des plans avaient été faits par la CCVC. Des propositions avaient été faites pour Monnières. Puis fin 2015, Ouest aménagement a été missionné par la Communauté de communes pour proposer un schéma vélo. Ce qui a été fait en 2017. Les arbitrages financiers ont été faits, à ce moment, Monnières et Maisdon ont disparu du projet. La commune s'en était d'ailleurs plainte. Il y a eu ensuite la fusion en 2017 des deux communautés de communes et le dossier n'a pas vraiment avancé.

En 2021, la commune a fourni à CSMA des tracés. Et après de nouveaux arbitrages, les travaux pour Monnières devraient être engagés sur 2024... Une fois que les travaux seront connus, la commune devra envisager de faire les liaisons qui lui sont propres.

M. Le Maire précise que certaines voies vélo sont considérées structurantes et touristiques ; elles seront à la charge de la CSMA. Par contre, certaines seront communales et donc payées par le budget de la commune ou à 50% avec la CSMA.

#### **4. PLU**

M. Pascal BOUTON rappelle que la commune n'a pas pu avancer car il fallait attendre les réglementations suite au ZAN. Le bureau d'étude qui accompagne la commune demande des financements complémentaires car des réunions vont être nécessaires pour revoir des documents qui sont devenus *obsolètes* depuis 2020. Un avenant a été envoyé pour la somme de 8 250 euros. Il serait envisagé une fin du nouveau PLU en juin 2025.

M. Le Maire aimerait que ça soit terminé avant cette date.

Un autre devis de 5 118 euros TTC (+ 3 480 euros et 2 mois en plus si évaluation environnementale) a été envoyé par Ouest Aménagement pour faire une modification de PLU sur la partie entre l'école 3 moulins et le devant de la mairie.

Cette zone est aujourd'hui en 1AUE (urbanisation future à destination d'équipement). La suppression de cet E implique de faire une modification du PLU. Ce qui permettrait d'aller plus vite pour le changement de cette zone et lancer l'opération centre bourg. En effet, le E est pour les équipements communaux. Au regard des règles d'urbanismes, il serait impossible de faire des commerces et encore moins des habitations.

Ça fait gagner 6 mois ! Les élus hésitent. Mais la plupart des élus ne veut pas retarder l'opération centre bourg et peut être même le projet « habitats ouvriers ».

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la validation du devis de 5 118 euros pour faire la modification de la zone 1AUE sans attendre la fin de la révision totale du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité avec une abstention de M Rodolphe BORRÉ de valider devis de 5 118 euros de la société OUEST Aménagement pour faire la modification de la zone 1AUE sans attendre la fin de la révision totale du PLU.

#### **5. Des commerces à Monnières**

Le ComCo VET continue de travailler sur le sujet des commerces à Monnières. Un travail a été fait par rapport au questionnaire rédigé par le stagiaire M Simon BOUCHET. Ce questionnaire a été envoyé en test aux élus.

Les élus ont partagé les modifications à apporter sur ce questionnaire. Entre autres, certaines questions mériteraient des réponses à choix multiples. Après les modifications apportées, ce questionnaire sera diffusé plus largement. Simon se déplacera chez les personnes « non connectées ».

Habitat 44 a présenté une piste de plan de l'opération centre bourg. Le conseil municipal aura des choix à faire pour l'avancement de ce dossier (prix de l'ancienne poste par exemple). Le ComCo VET veut mettre toutes les chances de son côté pour avoir un commerce le plus rapidement possible à Monnières.

#### **6. Recrutement service enfance**

Mme Hélène QUÉMÉRÉ explique qu'un animateur du pôle enfance a quitté son poste le 12/01/2024.

La mission locale propose un candidat, très motivé, actuellement en stage BAFA. Actuellement, nous avons un poste à 30h non pourvu. Néanmoins, il est nécessaire de créer un emploi pour ce type de contrat privé dans le tableau des effectifs du personnel communal.

Il va être proposé un contrat PEC (parcours emploi compétences) à cette personne, ce CDD pourrait démarrer le 19/02/2024 pour une durée de 9 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

La durée hebdomadaire de référence pour la prise en charge de l'aide financière est de 20 à 26 heures au maximum.

PEC = contrat aidé, financé à 60% par la mission locale.

Il est proposé au conseil municipal de valider le recrutement de cette personne en contrat PEC pour 30h par semaine, avec une création d'un emploi de contrat privé dans le tableau des effectifs du personnel de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement de cette personne en contrat PEC pour 30h par semaine à partir du 19/02/2024, avec une création d'un emploi de contrat privé dans le tableau des effectifs du personnel de la commune.

## **7. Subvention aux associations**

L'attribution des subventions aux associations sera soumise à délibération, lors du prochain conseil municipal, le 14 mars 2024.

Les ComCo ASC & FPRH proposent de valider le montant annuel maxi global pour définir les montants de subventions aux associations. Ce montant représenterait 1% des dépenses réelles de fonctionnement (montant du BP de l'année).

M. Stéphane ENTÈME explique que lors du mandat précédent, il avait déjà été appliqué cette règle mais elle n'avait pas été entérinée par une délibération. Ça évitera de devoir refaire la délibération tous les ans. Pour cette année 2024, la somme équivalente au 1% représentera environ 21 000 euros. Cependant ce montant est un maximum, il n'est pas obligatoire d'atteindre le montant total.

Le ComCo ASC sera plus à l'aise pour travailler sur le tableau de répartition des subventions 2024. Le dossier de subvention va être envoyé aux associations.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce montant annuel de 1% des dépenses de fonctionnement pour l'assiette des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ce montant annuel de 1% des dépenses de fonctionnement pour l'assiette des subventions.

## **8. Affectation des résultats du budget du lotissement du Pampre d'or 2023**

Sans DGS, il est compliqué de savoir si cette délibération était nécessaire. Il est donc proposé de voter cette délibération par prudence pour ne pas être bloqué par la suite.

Le compte administratif 2023 du budget du lotissement du Pampre d'Or fait apparaître les résultats suivants :

- Un déficit de fonctionnement de : 0,00
- Un excédent de fonctionnement reporté de : 0,00
- Soit un résultat cumulé de : 0,00
  
- Un excédent d'investissement de : 0,00
- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00
- Soit un besoin de financement de : 0,00

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : 0,00
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0,00
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 0,00
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : 0,00

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition d'affectation des résultats du budget du lotissement du Pampre d'Or 2023.

Le conseil valide à l'unanimité l'affectation du résultat du budget du lotissement du Pampre d'or 2023

## **9. Budget annexe du lotissement du Pampre d'or 2024**

M Rodolphe BORRÉ propose et explique le BP 2024 suivant :

**1. Budget annexe du lotissement du Pampre d'Or 2024**

**Lotissement du pampre d'or Monnières**

**BP 2024**

**Détail du fonctionnement - Dépenses**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024
	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	4 000€
65 - Autres charges de gestion courante	
65888 - Autres	
002 - Déficit de fonctionnement reporté	0€
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 000€</b>
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024
	Propositions Nouvelles
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 000€</b>

**Lotissement du pampre d'or Monnières**

**BP 2024**

**Détail du fonctionnement – Recettes**

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024
	Propositions Nouvelles
75 - Autres produits de gestion courante	4 000€
75822 - Pr. en ch. déficit budg.annexe carac.admin.par BP	4 000€
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 000€</b>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024
	Propositions Nouvelles
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 000€</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget annexe du lotissement Pampre d'or 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le budget annexe du lotissement Pampre d'or 2024

**10. Affectation des résultats du budget communal**

Le compte administratif 2023 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de : + 329 098,14
- Un excédent de fonctionnement reporté de : + 1 301 483,16
- Soit un excédent cumulé de : + 1 630 581,30 (à la fin de l'année 2023 => généré par des économies de fonctionnement)
- Un déficit d'investissement de : - 1 152 262,88
- Un excédent des restes à réaliser de : +735 925,17
- Soit un besoin de financement de : 416 337,71 (on va devoir les prendre sur les 1 630 581.30 pour combler le budget invest 2023)

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent + 1 301 483,16
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : + 416 337,71 (chiffre positif car recette d'investissement)
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : + 1 214 243,59 (reste de l'épargne à début 2024)
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : - 1 152 262,88

Pour le moment, l'utilisation de l'épargne n'est pas entérinée, ce sera vu lors de l'étude du BP2024. On a un gros projet, le pôle santé, il sera possible de porter ce projet sans emprunt grâce à cette épargne. Le besoin d'investissement est significatif à Monnières (besoin des habitants) ; il faut avoir un pilotage attentionné et recourir à l'emprunt quand les taux sont bas, suivant nos capacités de remboursement. Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition d'affectation des résultats du budget communal 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats du budget communal 2023

### 11. Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2024

Par délibération du 14 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 47,22%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 58,14%

Pour la taxe d'habitation (TH), le taux est actuellement de 21,77%.

La ressource prévisionnelle pour l'année 2024 s'élèverait environ à 810 000€.

Aux vues des propositions de Budget, il semble que le l'augmentation des taux n'est pas strictement nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité moins une abstention, le maintien des taux tel qu'ils avaient été votés en 2023.

### 12. PPI 2024-2028 (PPI = plan pluriannuel d'investissement)

Objet	Année	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP
		déc-22	janv-23	déc-23	janv-24	déc-24	janv-25	déc-25	janv-26	déc-26	janv-27	déc-27	janv-28
		2022	2023		2024		2025		2026		2027		2028
Excédent Fonctionnement Cumulé (EFC)		1 289 550	1 301 483 1 573 916	1 301 483 1 301 483	1 214 244 1 630 581	494 688 1 214 244	861 507	137 061 ▲	523 940	274 764 ▲	724 632	165 596 ▲	596 888
Excédent Fonctionnement Annuel (EFA)		284 366		329 098		366 818		386 879		449 868		431 292	
Déficit ou Excédent BP Investissement		- 272 433		- 416 338		-		-		-		-	
Virement BP Investissement résultat obtenu dépenses - recettes invest			-		719 555 719 555		724 446 724 446		249 176 249 176		559 036 559 036		567 437 567 437
Besoins : RBST EMPRUNT	1 136 079			272 873 ttc			283 988 ttc		287 706 ttc		291 512 ttc		295 405
Besoins : PÔLE SANTÉ	1 500 640			475 640 ttc		800 000 ttc		200 000 ttc		25 000 ttc		-	
Besoins : Place de l'église	284 044			284 044 ttc									
Besoins : PPRV	450 000			150 000 ttc		100 000 ttc		- ttc		100 000 ttc		100 000 ttc	
Besoins : PHOTOVOLTAÏQUE	380 000			30 000 ttc		350 000 ttc							
Besoins : CENTRE-BOURG	280 000			30 000 ttc		100 000 ttc		- ttc		50 000 ttc		100 000 ttc	
Besoins : AUTRES (ComCo & Taxes)	601 882			301 882 ttc		100 000 ttc		- ttc		100 000 ttc		100 000 ttc	
Besoins : ODD	127 500			22 500 ttc		35 000 ttc		- ttc		35 000 ttc		35 000 ttc	
<b>Dépenses d'investissement année N</b>				<b>1 566 938</b>		<b>1 768 988</b>		<b>487 706</b>		<b>601 512</b>		<b>630 405</b>	
Recettes : FCTVA & Taxes				240 000		269 542		113 530		42 476		62 969	
Recettes : SUBVENTIONS VALIDÉES				276 258		325 000 pôle santé		100 000 centre-bourg		-			
Recettes : EMPRUNT						350 000							
Recettes : CESSIONS & SUBVENTIONS				331 125 nouveau 2 rue de la poste & 4 rue de l'église		100 000		25 000					
<b>Recettes d'investissement année N</b>				<b>847 383</b>		<b>1 044 542</b>		<b>238 530</b>		<b>42 476</b>		<b>62 969</b>	
Recettes fonction : Photovoltaïque							25 000		50 000		50 000		
Recettes fonction : Locations matériel							8 540		26 000		27 000		
Recettes fonction : Locations							25 620		26 132		26 655		

Ce plan décrit le besoin de financement suivant les investissements prévus sur la commune. Ce tableau est un outil pour pouvoir prendre des décisions pour le budget à suivre. Ce tableau a ses valeurs qui changent régulièrement car il est construit de manière interactive. À l'issue de la séance, il sera validé et donc « figé ».

M Rodolphe BORRÉ explique que ce tableau n'a pas besoin de délibération ; il faut simplement avoir l'aval des élus pour les décisions qui y sont inscrites en termes de montant.



On retrouve les montants qui ont été validés dans l'affectation du résultat dans la partie haute du tableau (ceux-là ne changeront pas)

Emprunt pour rappel : le montant du capital dû est à l'investissement et celui des intérêts au fonctionnement.  
 Pôle santé : projet démarré dans l'ex-école ST Joseph ventilé sur plusieurs années / Place de l'église : chantier lancé, l'enveloppe est bouclée et donc à respecter / PPRV : pas compris dans le ComCo CVE pour mieux flécher les dépenses / Photovoltaïque : Dépense d'études en 2024 (toit de l'école) / Centre bourg : Étude d'aménagement 2024/ ComCo : suite au BP le montant a été ajusté / ODD : issu du BP

Quelques recettes : FCTVA (fond de compensation de la TVA) calculé sur les investissements 2023 + Taxe d'aménagement / Subventions validées (pôle santé) / Emprunt sur 2025 pour le photovoltaïque qui générera des recettes de fonctionnement donc à faire tant sur le plan économique qu'écologique / Cession : vente de bâtiments communaux  
 Les excédents notés sur les années futures tiennent compte des recettes nouvelles (locations, photovoltaïque)  
 Sont aussi pris en compte les loyers des professionnels de santé qui seront versés pour la location du pôle santé.

Ce tableau permet de surveiller l'évolution de l'excédent de fonctionnement des futures années. On voit d'ailleurs que fin 2025, il faudra être vigilant sur le pilotage de la trésorerie de la commune. Il faudra peut-être avoir recours à du financement à court terme si les subventions ne sont pas versées dans les temps.  
 Ce qui sera voté au BP 2024, viendra incrémenter les valeurs de ce tableau « PPI ».

M. Pascal BOUTON est surpris par le montant alloué aux ComCo qui a énormément augmenté depuis la première présentation du PPI (au conseil précédent) et surtout à une baisse radicale en 2025. Il demande aussi si les dépenses liées au schémas vélo (si le dossier avance bien) seront prises dans le budget ODD ou dans le budget PPRV ?  
 M. Le Maire lui répond que cette réponse sera apportée lors des arbitrages à faire ensuite sur le BP2024.  
 M. Stéphane ENTÈME fait remarquer que l'excédent de fonctionnement à +/- 350k€ serait nécessaire tous les ans.

### 13. Budget principal 2024

#### Dépenses de Fonctionnement : Monnières

Article	Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	Réalisé 2023	BP 2024	
11	Charges à caractère général	414 430,28	399 639,82	329 554,16	367 801,90	459 645,37	508 583,42	522 846 €	3%
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	261 869,06	241 802,01	190 374,70	204 312,75	255 421,94	294 327,22	315 492 €	7%
61	SERVICES EXTERIEURS	57 758,12	53 847,07	62 601,40	90 310,37	102 930,87	103 676,58	107 290 €	3%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	82 257,21	91 368,01	67 411,86	63 824,41	92 100,49	101 585,58	90 564 €	-11%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	12 545,89	12 622,73	9 166,20	9 354,37	9 192,07	8 994,04	9 500 €	6%
12	Charges de personnel et frais assimilés	848 096,17	892 742,68	918 818,24	902 196,89	1 025 737,14	1 194 385,42	1 337 309 €	12%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 075,91	3 835,51	165,19	4 445,32	11 607,76	10 443,50	10 250 €	-2%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 639,26	21 445,07	20 036,25	20 635,52	21 218,58	25 457,82	28 004 €	10%
64	CHARGES DE PERSONNEL	826 381,00	867 462,10	898 616,80	877 116,05	992 910,80	1 158 484,10	1 299 055 €	12%
14	Atténuations de produits	0,00	7 425,75	1 925,66	175,00	4 201,32	0,00	4 202 €	100%
65	Autres charges de gestion courante	170 395,23	152 091,40	145 630,01	158 800,29	181 946,43	300 117,41	262 848 €	-12%
66	Charges financières	50 358,18	46 577,88	65 665,00	39 371,03	37 169,13	41 123,42	37 146 €	-10%
67	Charges exceptionnelles	1 322,29	1 156,00	3 864,31	766,51	90,74	44,30	0 €	-100%
23	Virement section d'investissement							719 555 €	

<b>Total dépenses réelles</b>	1 484 602,15	1 499 633,53	1 465 457,38	1 469 111,62	1 708 790,13	2 044 253,97	2 164 351 €	5,9%
-------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	------

<b>EFA Excédent de Fonctionnement Annuel</b>	198 250,82	218 393,58	504 598,32	410 496,26	284 366,00	329 098,14	366 818 €
<b>EFA Excédent de Fonctionnement Cumulé</b>	791 105,84	1 009 878,03	1 384 479,17	1 823 377,93	1 289 550,40	1 301 483,16	1 214 244 €

EFC avant affectation du résultat année N    989 356,66    1 228 271,61    1 889 077,49    2 233 874,19    1 573 916,40    1 630 581,30    1 581 061,81

contrôle    416 338

contrôle    1 214 244

contrôle = EFC au PPI    494 688

pourcentage 1% sur charges totales    21 644

pour subventions associations    21 505

Chaque ligne de dépenses est présentée par M. Le Maire. Chaque élu a possibilité de poser ses questions au fur et à mesure de la présentation. Les ajustements proposés et validés sont enregistrés en séances.

## Recettes de Fonctionnement : Monnières

962 389 €

Article	Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	Réalisé 2023	BP 2024	
		<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>		
70	Produits des services, domaine et ventes directes	262 439,70	275 606,11	234 855,62	271 636,17	303 080,57	401 054,24	390 589 €	-2,6%
73	Impôts et taxes	717 640,90	706 173,60	775 809,40	820 466,40	873 673,10	1 072 678,00	1 074 744 €	0,2%
74	Dotations, subventions et participations	463 871,61	460 893,04	725 660,47	571 732,26	750 529,50	830 071,73	1 014 154 €	22,2%
75	Autres produits de gestion courante	174 243,21	186 153,45	172 798,16	184 730,83	17 177,39	20 806,43	17 258 €	-17,1%
76	Produits financiers	2,13	2,13		4,26	2,13	2,96	0 €	
77	Produits exceptionnels	248 227,06	215 490,47	205 839,42	731 742,32	59 541,36	494 216,20	0 €	
013	Atténuations de charges	56 534,62	56 291,75	53 592,60	27 766,89	36 053,91	47 882,55	34 423 €	-28,1%
002	Excédent de fonctionnement reporté	791 105,84	1 009 878,03	1 384 479,17	1 823 377,93	1 289 550,40	1 301 483,16	494 688 €	-62,0%
	<b>Total recettes réelles sans EFC</b>	<b>1 682 959,23</b>	<b>1 718 110,55</b>	<b>1 970 555,67</b>	<b>1 879 609,81</b>	<b>1 993 157,96</b>	<b>2 373 352,11</b>	<b>2 531 169 €</b>	<b>6,6%</b>
		<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>		
	<b>Total recettes réelles avec EFC</b>	<b>2 474 065,07</b>	<b>2 727 988,58</b>	<b>3 355 034,84</b>	<b>3 702 987,74</b>	<b>3 282 708,36</b>	<b>3 674 835,27</b>	<b>3 025 857 €</b>	
		<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>	<small>sans recette art 775</small>		

<b>EFA Excédent de Fonctionnement Annuel</b>	198 250,82	218 393,58	504 598,32	410 496,26	284 366,00	329 098,14	366 818 €
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------	-----------

<b>EFA Excédent de Fonctionnement Cumulé</b>	791 105,84	1 009 878,03	1 384 479,17	1 823 377,93	1 289 550,40	1 301 483,16	1 214 244 €
--	------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------

Chaque ligne de recettes est présentée par M. Le Maire. Chaque élu a possibilité de poser ses questions au fur et à mesure de la présentation. Les ajustements proposés et validés sont enregistrés en séances.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le budget de fonctionnement Dépenses et Recettes 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le budget fonctionnement 2024 tel qu'il a été présenté incluant les ajustements validés en séance.

## Dépenses d'Investissement Monnières

	Dépenses	ComCo	ODD	RAR 2023	BP 2024	RAR 2023 + BP 2024	
202	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban. (Révision PLU op 92)	UAP		0 €	35 233 €	35 233 €	✓
2031	Frais d'études (maîtrise d'oeuvre Place Église op 0422)	CVE		0 €	9 936 €	9 936 €	✓
2031	Frais d'études (habitat ouvrier /centre-bourg op 0622)	UAP		0 €	30 000 €	30 000 €	✓
2031	Frais d'études panneaux photovoltaïque (TEP2030 op 0822)	RSO	ODD3	0 €	30 000 €	30 000 €	✓
2031	Frais d'études (schéma vélo op 1022)	CVE	ODD7	0 €	2 500 €	2 500 €	✓
2031	Frais d'études (programmiste) (pôle santé op 2401)	ASP		0 €	35 640 €	35 640 €	✓
2031	Frais d'études (Des Commerces à Monnières)	VET		0 €	19 365 €	19 365 €	✓
2031	Frais d'études (Pépinière agricole)	VET		0 €	2 076 €	2 076 €	✓
2031	Frais d'études (maîtrise d'oeuvre) (pôle santé op 2401)	EPI		0 €	50 000 €	50 000 €	✓
20422	Bâtiments et installations (isolation) (TEP2030 op 0822)	RSO		0 €	10 000 €	10 000 €	✓
2118	Autres terrains (foot)	ASC		0 €	5 000 €	5 000 €	✓
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes (NE3M op 91)	EJE		0 €	2 500 €	2 500 €	✓
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	RSO	ODD4		10 000 €	10 000 €	✓
2128	Autres agencement / espaces verts (place église op 0422)	CVE		88 240 €	0 €	88 240 €	✓
2138	Autres constructions (chaufferie op 0122)	EPI		0 €	15 195 €	15 195 €	✓
2138	Autres constructions (Yolais)	RSO			13 000 €	13 000 €	✓
2151	Réseaux de voirie (PPRV 2024-2026 op 0123)	CVE		0 €	150 000 €	150 000 €	✓
2151	Réseaux de voirie (place église op 0422)	CVE		195 529 €	234 878 €	430 407 €	✓



2151	Réseaux de voirie (schéma vélo op 1022)	CVE	ODD7	0 €	10 000 €	10 000 €	✓
2151	Réseaux de voirie (pôle santé op 2401)	CVE		0 €	50 000 €	50 000 €	✓
2151	Réseaux de voirie (NE3M op 91)	NE3M		0 €	353 €	353 €	✓
2151	Réseaux de voirie (solde voirie 3 secteurs)	cve		0 €	1 668 €	1 668 €	✓
21351	Bâtiments publics (Local Paroissiale op 0922)	EPI		0 €	2 500 €	2 500 €	✓
21351	Bâtiments publics (Ravalement Église)	EPI		0 €	71 165 €	71 165 €	✓
21531	Réseaux d'adduction d'eau	CVE			5 000 €	5 000 €	✓
21532	Reprise assainissement (tabouret rue église)	CVE			2 651 €	2 651 €	✓
21534	Réseaux d'électrification (place église op 0422)	CVE		48 435 €	36 578 €	85 013 €	✓
215738	Autre matériel et outillage de voirie (robot foot)	ASC		16 100 €	0 €	16 100 €	✓
215738	Autre matériel et outillage de voirie (robot NE3M)	EJE		6 942 €	0 €	6 942 €	✓
215738	Autre matériel et outillage de voirie ( broyeur)	CVE		0 €	4 000 €	4 000 €	✓
215741	Instal. matériel outillage des cantines scolaires	EJE			37 203 €	37 203 €	✓
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	CVE		3 782 €	9 033 €	12 815 €	✓
2181	Install.générales,agencement & aménagements (signalétique bât op 94)	ACI		0 €	3 500 €	3 500 €	✓
2181	Install.générales,agencement & aménagements	EJE			27 783 €	27 783 €	✓
21828	Autres matériels de transport	CVE			5 000 €	5 000 €	✓
21831	Matériel informatique scolaire	EJE			5 000 €	5 000 €	✓
21838	Autre matériel informatique	FPRH		220 €	5 304 €	5 524 €	✓
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	EJE			14 004 €	14 004 €	✓
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	FPRH			5 000 €	5 000 €	✓
2312	Agencements et aménagements de terrains (pôle santé op 2401)	CVE		0 €	40 000 €	40 000 €	
2312	Agencements et aménagements de terrains (NE3M op 91)	EJE		0 €	1 500 €	1 500 €	
2313	Constructions (pôle santé op 2401)	EPI		0 €	300 000 €	300 000 €	
	<b>TOTAL DÉPENSES ÉQUIPEMENTS</b>			359 248 €	1 292 566 €	1 651 813 €	

001	Déficit d'investissement reporté				1 152 263 €	1 152 263 €	
10226	Taxe d'aménagement				1 500 €	1 500 €	
1641	Emprunts en euros				272 873 €	272 873 €	
	<b>TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES</b>			0 €	1 426 636 €	1 426 636 €	

Pour info : dépenses totales d'investissement année 2024 hors RAR 2023 1 566 938 €

vérif PPI 1566938

	<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT 2024</b>			359 248 €	2 719 201 €	3 078 449 €	
--	---	--	--	-----------	-------------	-------------	--

## Recettes d'Investissement Monnières

	Recettes	ComCo	ODD	RAR 2023	BP 2024	RAR 2023 + BP 2024
1321	États et établissements nationaux (Ademe chaufferie)			64 380 €		64 380 €
1321	États et établissements nationaux (FNADT Habitat Ouv)			40 000 €		40 000 €
1321	États et établissements nationaux (DSIL chaufferie)				90 000 €	90 000 €
1321	États et établissements nationaux (DETR/DSIL NE3M)			140 000 €		140 000 €
1321	États et établissements nationaux (DETR pôle santé)				25 000 €	25 000 €
1323	Départements (Place Église & rue Église rd76 & cœur de bourg 2014)			30 000 €	98 186 €	128 186 €
1323	Départements (NE3M)			418 830 €		418 830 €
13251	GFP de rattachement (CSMA NE3M)			18 357 €		18 357 €
13278	Autres fonds européens (Leader NE3M)			100 000 €		100 000 €
1328	Autres (CAF informatique& aménagement enfance)			3 900 €	63 072 €	66 972 €
013	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES</b>			815 467 €	276 258 €	1 091 725 €

1091725

24	Produits des cessions d'immobilisations (16b rue la poste)			179 306 €		179 306 €
24	Produits des cessions d'immobilisations (parking ex mairie)			100 400 €		100 400 €
24	Produits des cessions d'immobilisations (2rue la poste)				248 000 €	248 000 €
24	Produits des cessions d'immobilisations (4rue de l'Église)				83 125 €	83 125 €
10222	FCTVA				205 000 €	205 000 €
10226	Taxe d'aménagement				35 000 €	35 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				416 338 €	416 338 €
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES À L'ÉQUIPEMENT</b>			<b>279 706 €</b>	<b>987 463 €</b>	<b>1 267 168 €</b>
1267168						
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>1 095 173 €</b>	<b>1 263 721 €</b>	<b>2 358 894 €</b>
Pour info : Recettes totales d'investissement année 2024 hors apport résultat 2023						
				847 383 €		2358894
				vérif PFI	847383	
21	Virement de la section de fonctionnement					719 555 €
						vérif PFI 719555
	<b>TOTAL RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT</b>			<b>1 095 173 €</b>	<b>1 983 276 €</b>	<b>3 078 449 €</b>
3078449						

Après que M. Le Maire a détaillé toutes les lignes du budget investissement, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le budget investissement dépenses et recettes. Les ajustements proposés et validés sont enregistrés en séances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le budget investissement 2024 tel qu'il est proposé

## DÉLIBÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

### 1. Externalisation des paies auprès du centre de gestion

L'incertitude du retour immédiat de l'agent en charge des RH conduit à prendre la décision d'externaliser les paies auprès du centre de gestion. Aucun risque ne doit être pris pour la rémunération des agents. Si cet agent revient, le temps qui était dédié à la paie, sera réparti pour faire d'autres actions dans la mairie (évolution de la fiche de poste). Un devis a été envoyé par CDG 44 pour un montant annuel de 8 112 euros.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'externalisation des paies au CDG 44 pour une valeur annuelle de 8 112 euros rétroactivement sur janvier 2024. M. le Maire rappelle que ce montant est inscrit au BP2024 en dépenses à la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité sur l'externalisation des paies au CDG 44 pour une valeur annuelle de 8 112 euros rétroactivement sur janvier 2024.

### 2. Mise en place d'une commission locale d'indemnisation

M le Maire propose de réfléchir afin de mettre en place une commission d'indemnisation des commerçants locaux situés sur la place de l'église.

Mme Françoise MÉNARD a vu le pédicure qui lui a confirmé avoir moins de patients en ce moment, période travaux. M. Le Maire l'a aussi eu au téléphone pour la même raison ; il lui a dit qu'une commission pourrait être mise en place et qu'il devra fournir un dossier pour prouver ses dires et obtenir peut-être un montant d'indemnisation de la commune.

M. Le Maire propose une coprésidence pour cette commission à l'image des ComCo. Trois coprésidents dirigeront cette commission : 1 coprésident du ComCo VET, 1 coprésident du ComCo FPRH et 1 coprésident du ComC0o CVE. Il serait bien d'y associer un membre de l'ACAM (Association des Artisans et Commerçants de Monnières) ainsi qu'un membre de la chambre des métiers et /ou de la chambre de commerce et industrie (CCI)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la création de cette commission afin d'étudier les possibilités d'indemniser les commerçants qui auraient à démontrer leur diminution d'activités suite aux travaux place de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en place d'une commission locale d'indemnisation tel que proposée.

Avant la clôture définitive du conseil municipal, M. Le Maire tient à remercier les agents et les élus qui l'ont épaulé à l'établissement de ce budget 2024 (sans DGS). M. Stéphane ENTÈME fait remarquer qu'un premier ODD a été validé par ce vote de budget dès le mois de février.

Il faudra penser à délibérer sur la subvention au CCAS de 0.50 euros par habitants pour la subvention 2024 au prochain conseil municipal

Fin du conseil 23h30

Le secrétaire de séance  
Rodolphe BORRÉ

Le Maire  
Benoît COUTEAU